

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 février 2013 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mmes Lucie Désilets, Denise Girard et Colette Larose

MM Michel Gervais, Benoît Laganière et Michel Parent

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : Mme Valérie St-Laurent

Du secondaire : M. Jacques Seminario

COMMISSAIRE ABSENT :

M. Gilles Roy

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Mmes Francine Chabot et Nicole Leblanc, commissaires

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte. Il est 22 h 25.

24-CE-2012-2013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2013
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2013 ajournée au 29 janvier 2013
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 École Préville – enlèvement d'amiante, phase III
 - 11.2 CÉA LeMoynes-D'Iberville – enlèvement d'amiante – phase III
 - 11.3 École Christ-Roi – enlèvement de l'amiante sur les descentes de plafond
 - 11.4 École Monseigneur-Forget – fenestration extérieure
 - 11.5 École des Quatre-Saisons – fenestration extérieure
 - 11.6 École André-Laurendeau – réfection de dix (10) salles de toilette
 - 11.7 École St-Jean-Baptiste – aménagement d'une bibliothèque multimédia
12. Affaires du Service des technologies de l'information
 - 12.1 Acquisition des tableaux numériques interactifs (TNI)
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidence du Conseil – autorisation
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

25-CE-2012-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
22 JANVIER 2013**

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2013 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

26-CE-2012-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
22 JANVIER 2013 AJOURNÉE AU 29 JANVIER 2013**

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2013 ajournée au 29 janvier 2013 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

27-CE-2012-2013

ÉCOLE PRÉVILLE – ENLÈVEMENT D'AMIANTE, PHASE III

CONSIDÉRANT que quinze (15) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « CIMAISE-FBA (Cimaise inc.) » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Roland Grenier Construction Ltée »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 048-048-44515 – Prévile – enlèvement d'amiante, phase III, soit accordé à l'entrepreneur « Roland Grenier Construction Ltée » pour un montant total de 329 887,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 30 janvier 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2012-2013, dans le cadre de la mesure 50620;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

28-CE-2012-2013

CÉA LEMOYNE-D'IBERVILLE – ENLÈVEMENT D'AMIANTE – PHASE III

CONSIDÉRANT que quatorze (14) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « CIMAISE-FBA (Cimaise inc.) » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Constructions Pier-Jal inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Laganière:

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 083-483-44509 – CÉA LeMoyné-D'Iberville – enlèvement d'amiante, phase III, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions Pier-Jal inc. » pour un montant total de 174 360,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 31 janvier 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2012-2013, dans le cadre de la mesure 50620;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

29-CE-2012-2013

ÉCOLE CHRIST-ROI – ENLÈVEMENT DE L'AMIANTE SUR LES DESCENTES DE PLAFOND

CONSIDÉRANT que douze (12) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « MENKÈS SHOONER DAGENAIS LETOURNEUX Architectes, S.E.N.C. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Gestion et construction Enalto inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 009-009-44510 – Christ-Roi – enlèvement de l'amiante sur les descentes de plafond, soit accordé à l'entrepreneur « Gestion et construction Enalto inc. » pour un montant total de 112 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 février 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2012-2013, dans le cadre de la mesure 50620;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

30-CE-2012-2013

ÉCOLE MONSEIGNEUR-FORGET – FENESTRATION EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc + Associés Architectes » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Potosi Construction / 9229-2010 Québec inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Colette Larose :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 042-042-45460 – Monseigneur-Forget – fenestration extérieure soit accordé à l'entrepreneur « Potosi Construction / 9229-2010 Québec inc. » pour un montant total de 286 657,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 13 février 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2012-2013, dans le cadre de la mesure 50620;

3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

31-CE-2012-2013

ÉCOLE DES QUATRE-SAISONS – FENESTRATION EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc + Associés Architectes » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Amro Aluminium inc. »;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 004-004-45463 – des Quatre-Saisons – fenestration extérieure, soit accordé à l'entrepreneur « Amro Aluminium inc. » pour un montant total de 197 190,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 février 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2012-2013, dans le cadre de la mesure 50620;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

32-CE-2012-2013

ÉCOLE ANDRÉ-LAURENDEAU – RÉFECTION DE DIX (10) SALLES DE TOILETTE

CONSIDÉRANT que douze (12) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Héloïse Thibodeau, architecte » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Axe Construction inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 075-275-44507 – André-Laurendeau – réfection de dix (10) salles de toilette, soit accordé à l'entrepreneur « Axe Construction inc. » pour un montant total de 405 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 février 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2012-2013, dans le cadre de la mesure 50620;
- 3° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

33-CE-2012-2013

**ÉCOLE ST-JEAN-BAPTISTE – AMÉNAGEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE
MULTIMÉDIA**

CONSIDÉRANT que quinze (15) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que neuf (9) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « CIMAISE-FBA (Cimaise inc.) » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Constructions Pier-Jal inc. »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Parent :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 087-287-44541 – Saint-Jean-Baptiste – aménagement d'une bibliothèque multimédia, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions Pier-Jal inc. » pour un montant total de 190 600,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 février 2013 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

ACQUISITION DES TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS (TNI)

Ce point est reporté.

AUTRES POINTS

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION

Il n'y a aucune dépense de la présidence du Conseil à autoriser.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2013

34-CC-2012-2013

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé que la séance est soit ajournée au 12 mars 2013 à 18 h 45 à la salle Orchidée.

La présente séance prend fin à 22 h 48.

Présidente

Secrétaire générale